COMMUNE DE SAINT-LEGER-AUX-BOIS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 29 AVRIL 2026

Membres présents : Mme ALVES FERREIRA Filomène, M. BACHELET Anthony, M. BERTRAND Sylvain, M. CHIVOT Florian, Mme DEMAY Ophélie, M. GIRONDE Charles, Mme HALOU Jennifer, Mlle JEAN Emilie, M. JOOS Julien, M. LE GOUGE Yves, M. MARTIN STASZEWSKI Stéphane, M. MAUBANT Tom, M. TELLIER Christophe, Mme VONACHEN Agnès

Membres absents : Mme PONZ Stéphanie

Pouvoirs : MARTIN STASZEWSKI Stéphane

Secrétaire de séance : M. CHIVOT Florian

Monsieur le Maire, Sylvain BERTRAND, ouvre la séance par l'appel de chaque Conseiller, et désigne la secrétaire de séance : M. CHIVOT Florian

➢ ORDRE DU JOUR :

- Vote du Compte Administratif 2025
- Examen et Vote du Compte de Gestion 2025
- Vote du Compte Financier Unique 2025
- Affectation des résultats 2025
- Vote du Budget Primitif
- Vote des taux des impôts directs locaux Etat 1259
- Subventions aux associations
- Création d'un poste ATSEM
- Recrutement d'un agent d'accueil
- SE60 et Extension du réseau d'électricité pour la rue de Noyon (installation de l'antenne)
- Maintien du projet marre pédagogique
- Rappel Taxe assainissement 3 500 euros
- Questions diverses

Vote du Compte Administratif 2025

Monsieur le Maire sort de la Salle du Conseil, le Secrétaire de séance expose au Conseil les résultats de clôture de l'exercice 2025 :

Investissement – 86 907.76 euros

Fonctionnement : 526 437.77 euros

Résultat global : 439 530.01 euros

***Vote :* le Conseil Municipal approuve à l'unanimité**

❖ Vote du Compte de Gestion

Le secrétaire de séance expose aux membres du Conseil que le compte de gestion est établi par le SGC de Compiègne à la clôture de l'exercice. Le secrétaire de séance le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif, le secrétaire de séance examine les opérations qui y sont retracées : le résultat de l'exercice le résultat est identique au compte administratif.

***Vote :* le Conseil Municipal approuve à l'unanimité**

❖ Vote du Compte Financier Unique

Le secrétaire de séance explique que le CFU correspond à la réunion du Compte Administratif et du Compte de Gestion en un seul outil de comptabilité et que nous l'avons mis en place cette année (conformément aux obligations annoncées par la Cour des Comptes). Les chiffres sont identiques au CA :

Investissement			
Dépenses	:	Prévu :	372 630,22
		Réalisé :	176 576,79
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	372 630,22
		Réalisé :	89 669,03
		Reste à réaliser :	0,00
Fonctionnement			
Dépenses	:	Prévu :	1 013 440,85
		Réalisé :	573 072,79
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	1 013 440,85
		Réalisé :	1 099 510,56
		Reste à réaliser :	0,00
Résultat de clôture de l'exercice			
Investissement :			-86 907,76
Fonctionnement :			526 437,77
Résultat global :			439 530,01

VOTE :

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE A L'UNANIMITE

❖ Affectation des résultats

M le Maire rejoint le Conseil Municipal et explique que l'excédent budgétaire 2025 réintègre le budget 2026

Constatant que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de :	93 443,59
- un excédent reporté de :	432 994,18
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	526 437,77
- un déficit d'investissement de :	86 907,76
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	86 907,76
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT	526 437,77
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RESERVE (1068)	86 907,76
RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	439 530,01
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	86 907,76

VOTE :

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE A L'UNANIMITE

❖ Vote du Budget Primitif

M. Le Maire propose à l'assemblée la répartition de l'enveloppe budgétaire selon les besoins par anticipation :

Investissement		
Dépenses	:	305 379,21
Recettes	:	305 379,21
Fonctionnement		
Dépenses	:	1 067 612,75
Recettes	:	1 067 612,75

Pour rappel, total budget :			
Investissement			
Dépenses	:	305 379,21	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	305 379,21	(dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement			
Dépenses	:	1 067 612,75	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	1 067 612,75	(dont 0,00 de RAR)

Un conseiller manifeste sa réflexion sur le compte 6076 et le montant du budget alloué aux écoliers - la commune ayant le choix quant sa participation dans l'achat des fournitures scolaires et autres charges liées aux écoles – il fait part de son raisonnement selon lequel il appartient aux familles d'assumer les charges liées à l'éducation de leurs enfants. D'autres conseillers rétorquent alors que les comptes de la commune, prospèrent et sains, peuvent bénéficier à l'éducation des écoliers sur le plan matériel.

Vote du Chapitre 01 Fonctionnement charges à caractère général 474 443.06 euros : 15 pour

Vote sur les charges du personnel (salaires internes, externes – formations – indemnités des élus...) 251 500 euros : 15 pour

Vote sur l'atténuation des produits 014 (équilibre entre les communes) 88 887 euros identique à l'année 2025 : 15 pour

Vote des autres charges de gestion courante (compte 014) 63 600 euros : 15 pour

Vote des charges financières 4 500.98 euros : 15 pour

Vote des charges spécifiques 500 euros : 15 pour

Vote des dotations, amortissements, dépréciations 20 000 euros : 15 pour

Proposition du total de dépenses réelles : 903 531.04 euros 15 pour

Les recettes de fonctionnement : M. le Maire, selon les données communiquées par le SGC, anticipe les recettes pour l'année 2026 à 1 067 612.75 euros

Vote des recettes de fonctionnement : 15 pour

Les investissements 2026 : compte 2152 travaux voirie 36 000 euros (Rue de Flandre)

Compte 203 Recherche étude développement 20 000 euros le reste à payer pour les frais de l'église.

Compte 2157 Matériel outillage technique 28 000 euros : finalisation de l'achat du tracteur

Compte 2183 Matériel informatique 9 000 euros – le devis pour le matériel informatique est aux alentours de 2 600 euros et le reste en provision pour les aléas.

Compte 2111 Terrains nus 500 euros pour finaliser l'achat 2023 de la petite parcelle Rue des demoiselles de 14m².

Total proposition dépenses d'investissement 2026 : 135 412.54 euros

Vote 14 pour et 1 abstention

Total proposition recettes d'investissement 2026 : 141 297.50 euros

Vote des recettes d'investissement : 15 pour

❖ Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. L'état 1259 n'ayant pas encore transmis par l'Etat, compte tenu des bases d'imposition, prévisionnelles établies par le service finances pour 2025, il apparait qu'il n'est pas nécessaire de recourir à une hausse de taux pour parvenir à ce niveau de produit fiscal. En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

-taxe d'habitation : **21.02%**

-taxe foncière sur les propriétés bâties : **43.21%**

-taxe foncière sur les propriétés non bâties : **111.81%**

-cotisation foncière des entreprises : **22.75%**

Vote : 15 pour

❖ Vote des subventions aux associations

Chaque année, la Mairie attribue, au bénéfice des associations de la Commune qui la réclament, une subvention. Cette année les associations Des filles et une aiguille, Les Amis de Léo de la Forêt de Laigue, l'Association des Chasseurs, Saint Léger Loisirs SLL et l'Association Réseau Entraide Mutuelle REM n'ont pas demandé à être subventionnés.

L'association Jeo Bar 60 a réclamé 1000 euros, le Maire propose 800 euros.

L'association Cercle en Ciel APE a réclamé 1000 euros, le Maire propose 700 euros. Il souligne que le dossier de demande de subvention était hors délai.

L'association Espoir Sportif de Saint Léger ESSL a réclamé 5 500 euros, le Maire propose de leur attribuer 5000 euros. Montant conséquent au regard du changement de leur panneau d'affichage.

Vote : 1 contre ; 2 abstentions ; 12 pour

❖ Vote sur la création d'un poste d'ATSEM

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires, soit 30 /35ème, à compter du 31/08/2026 suite au départ en retraite de l'agent territorial Evelyne PELCEF dès le 1er octobre 2026. Cet emploi sera occupé par une personne contractuelle.

Vote : 15 pour

M. le Maire en profite pour annoncer également un besoin de recrutement pour le poste d'agent d'accueil (cantine et périscolaire) en vue du remplacement d'Enola LAMOUR durant sa période de congé maternité (juin à octobre). Il ne s'agit pas d'une décision soumise à un vote du Conseil Municipal.

❖ Vote sur l'extension du réseau d'électricité pour la rue de Noyon (SE60 pour l'antenne)

M. Le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de délibérer sur l'extension du réseau électrique de la Rue de Noyon, par voie souterraine, le but étant de poursuivre les travaux d'installation de l'antenne relais. SE60 réalisera les travaux. Aucun impact budgétaire sur ce point.

Vote : 1 contre ; 14 pour

❖ Rappel sur la taxe d'assainissement

Le raccordement au réseau d'assainissement donne lieu à une taxe, la taxe d'assainissement pour toutes les nouvelles constructions, elle reste de **3 500 euros.**

❖ Projet de marre pédagogique

Ophélie DEMAY manifeste son intérêt dans la poursuite de ce projet et sollicite la démarche du Maire pour le partage d'information.

❖ Questions diverses

1. Sur le sujet du calvaire du cimetière

Monsieur le Maire souhaite apporte des précisions et répondre au post Facebook de M. Maubant au sujet du calvaire du cimetière

2. Sur l'encart dans la Gazette

Monsieur Maubant exige un encart dédié à l'opposition.
Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas de reconnaissance officielle de l'opposition dans les petites communes de moins de 1000 habitants. Il n'y a **aucune obligation légale de tribune d'expression pour l'opposition** dans le bulletin municipal (ce droit existe uniquement dans les communes de plus de 1 000 habitants – article L2121-27-1 du CGCT)

Monsieur le maire demande à madame DEMAY et monsieur BACHELET si eux aussi ils veulent un encart d'opposition
Madame DEMAY considère que ce n'est pas utile qu'ils sont ici pour travailler ensemble pour le bénéfice du village, qu'il y a un distinguo entre litige personnel et professionnel.
Monsieur MARTIN rappelle que la gazette a été créée pour tenir informer les administrés et n'a pas de vocation politique comme le demande monsieur Maubant

La séance est levée à 20h21